



AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe de la susdite municipalité :

QUE lors de la séance du 17 janvier 2023, le conseil de la Municipalité de Lanoraie a adopté les règlements suivants :

123-2023 : **Règlement 123-2023 décrétant la tarification par compensation pour les services municipaux pour l'exercice financier 2023**

19-4-2023 : **Règlement 19-4-2023 modifiant le règlement 19-2001 relatif au fonds de roulement**

Pour obtenir copie de ces règlements ou les consulter, vous devez vous référer à l'hôtel de ville ou sur le site Internet de la municipalité au: www.lanoraie.ca.

Que ces règlements entrent en vigueur conformément aux dispositions de la loi.

DONNÉ à Lanoraie ce 19 janvier 2023.

Brigitte Beuparlant
directrice générale adjointe
et greffière-trésorière adjointe